

# DOSSIER de PRESSE



« LE CLOS PHILIPPE RICORD AFFIRME SA POSITION  
D'ACTEUR DE L'INCLUSION SOCIALE, PAR LA REMISE  
OFFICIELLE DU LABEL HS2® D'APAVE »

# SOMMAIRE

## 1/ LE CLOS PHILIPPE RICORD

- Un projet d'inclusion à l'écoute des besoins
- L'habitat inclusif et ses grandes lignes
- La poursuite de l'AFAEDAM vers toujours plus d'autonomie

## 2/ LE LABEL HS2® D'APAVE

- Apave et sa filiale Apave Certification
- HS2®, pour Haute Sécurité et Santé
- Eligibilité du Clos Philippe RICORD

## 3/ REMERCIEMENTS

## 4/ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE

# I / LE CLOS PHILIPPE RICORD

## UN PROJET D'INCLUSION A L'ECOUTE DES BESOINS

Le Clos Philippe RICORD, situé ZAC MERMOZ à Marly, regroupe 40 logements d'habitat inclusif de type T1 (34m<sup>2</sup>) et T2 (46m<sup>2</sup>) pensés et réalisés par l'AFAEDAM.

A l'initiative de ce projet, la Présidente et le Directeur Général de l'AFAEDAM (Mme Violaine BELVAL et M. Alain COURTIER) souhaitaient apporter une solution de logement adaptée à l'autonomie, à la vie sociale mais aussi affective, favorisant le bien-être et l'accès aux soins des personnes handicapées tout en ouvrant les portes de ce cocon vers l'extérieur.

Défi relevé en 2019, lorsque l'AFAEDAM achève son programme de construction du Clos, dix-huit mois après la pose de la première pierre (le 7 septembre 2018).

Inauguré le 1<sup>er</sup> octobre 2020, le Clos Philippe RICORD – portant fièrement le nom de son Président Fondateur - émerveille par son architecture originale de « petit village de vacances ». La qualité des bâtiments et leurs façades colorées, fruit du travail du Cabinet Vincent Poignon et Architectes (VPA), invitent au dépaysement et au bien-être. Des petites terrasses privatives donnant vue sur un aménagement paysagé réfléchi et entretenu renforcent également ce sentiment, fruit de l'engagement de chacun vers un accompagnement toujours plus qualitatif.

## L'HABITAT INCLUSIF ET SES GRANDES LIGNES

### L'HABITAT INCLUSIF, QU'EST-CE QUE C'EST ?

Retour sur une notion peu connue et pourtant fondamentale...

L'habitat inclusif, appelé aussi « habitat protégé », est une alternative entre un logement ordinaire et un hébergement en institution. Il s'agit d'un ensemble de petits appartements indépendants et accessibles, de type T1 et T2, auxquels s'ajoutent des espaces de vie commune le tout dans un environnement sécurisé. Ces petits logements constituent la résidence principale de la personne et s'accompagnent de services adaptés.

### A QUI S'ADRESSE-T-ON ?

Ce mode d'habitation s'adresse ainsi aux personnes handicapées travailleurs d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) ou travailleurs en milieu ordinaire ; aux personnes âgées et à tout locataire émettant le souhait d'un mode d'habitation regroupé.

Basé sur un choix libre et personnel, les dispositifs d'orientation sociale ou médico-sociale ne sont pas pris en compte dans les critères d'acceptation.

## PROJET DE VIE SOCIALE

L'habitat inclusif est systématiquement assorti d'un projet de vie sociale et partagée.

Un cahier des charges national définit les principes même de ce projet dans un arrêté des ministres chargés des personnes âgées, des personnes handicapées et du logement, publié le 24 juin 2019. Il complète l'article L.281-I du code de l'action sociale et des familles\* faisant suite à la loi en faveur de l'évolution du logement, de l'aménagement et de la transition numérique du 23 novembre 2018.

Ce cahier des charges fixe les orientations du projet de vie sociale et partagée de l'habitat inclusif :

- L'habitat inclusif est un logement ordinaire qui ne relève pas d'un dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale. Il se construit avec les habitants selon leurs besoins et leurs souhaits.
- Pour permettre une véritable inclusion des habitants, l'habitat doit se développer à proximité des services de la vie quotidienne et s'appuyer sur les acteurs du territoire où il est situé.
- Les habitants, avec l'appui du porteur, élaborent et participent au projet de vie sociale et partagée, ainsi qu'à la nature des activités qui peuvent constituer ce projet.
- L'habitat inclusif doit permettre le respect de l'intimité tout en assurant le vivre ensemble.

## LA POURSUITE DE L'AFEDAM VERS TOUJOURS PLUS D'AUTONOMIE

Fière d'appartenir au mouvement national de l'UNAPEI\*, l'AFEDAM poursuit ses efforts vers une Société plus solidaire et inclusive, consciente du chemin qu'il reste à parcourir.

Aux côtés de l'UNAPEI et des autres associations membres du mouvement, l'AFEDAM porte ses combats pour offrir un cadre de vie serein, inclusif et citoyen aux personnes en situation de déficience intellectuelle, comme il est le droit de tout un chacun.

\* source : [http://expertise.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2019/G\\_juillet\\_2019/20190628\\_Fiche\\_technique\\_habitat\\_inclusif.pdf](http://expertise.uniopss.asso.fr/resources/trco/pdfs/2019/G_juillet_2019/20190628_Fiche_technique_habitat_inclusif.pdf)

\*UNAPEI = Union Nationale des Associations de Parents d'Enfants Inadaptés devenue « union nationale des associations de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis ».

## 2/ LE LABEL HS2® D'APAVE

### PRESENTATION D'APAVE

Apave est un groupe international de plus de 150 ans, spécialisé dans la maîtrise des risques. Plus de 12 400 collaborateurs interviennent à la demande des clients pour des missions réglementaires ou non, liées à la maîtrise des risques. Apave propose des services et des expertises autour de 5 métiers : l'inspection, la formation, les essais-mesures, la certification et la labellisation, le conseil et l'accompagnement technique. Ces 5 métiers sont complémentaires et permettent de conjuguer sécurité et performance à toutes les étapes des différents projets. Qu'il s'agisse de sécurité des personnes, de sécurité et de conformité des sites, de sécurité de l'environnement ou de sécurité numérique, Apave se positionne comme tiers de confiance auprès de ses clients. Apave intervient partout en France et à l'international, à travers ses implantations locales ou par projection temporaire d'équipes dédiées.

Pour résumer, le métier d'Apave, c'est de permettre à ses clients de pouvoir exercer le leur en toute sécurité, qu'il s'agisse de la sécurité des personnes, des infrastructures, de l'environnement ou de sécurité numérique.

### PRESENTATION de APAVE CERTIFICATION

Apave Certification, filiale du Groupe Apave, tierce partie indépendante, accompagne ses clients dans leurs démarches de certification et de labellisation qu'elles soient volontaires ou réglementaires. Apave Certification intervient partout en France et à l'international.

## LE LABEL HS2®, POUR une approche HAUTE SECURITE ET SANTE

### QU'EST-CE QUE LE LABEL HS2® ?

Inscrite dans une logique de prévention, la labellisation HS2® répond à un enjeu majeur : repenser le rôle du logement et les environnements de vie dans les processus d'accompagnement des seniors.

Réhabilitation préventive du parc immobilier mais aussi services connectés et de proximité comme le suivi nutritionnel personnalisé, la livraison de plats adaptés, des dispositifs médicaux connectés, une conciergerie électronique,... : la démarche HS2® s'attache à couvrir l'ensemble des besoins du « Homecare » pour favoriser l'émergence d'un véritable écosystème centré sur la personne, son mode de vie, la communauté et l'environnement afin de bien vieillir chez soi, mais aussi en dehors.

L'évaluation, qui inclut l'évolution du bâti et les services disponibles, permet de s'assurer que les personnes pourront vivre dans les meilleures conditions possibles dans un environnement propice au bien-vieillir.

## EN QUOI CONSISTE CE LABEL ?

Le label **HS2®** consiste en l'aménagement des bâtiments anciens ou neufs mais aussi au déploiement de services connectés ainsi que tout ce qui peut participer au confort de vie et à la préservation du lien social.

Un enjeu majeur de prévention des risques et de sécurité, cœur de métier d'Apave.

La démarche **HS2®** évaluera plusieurs critères, tels que :

- L'accessibilité dans les espaces de vie comme la cuisine ou la salle de bain
- Le balisage lumineux pour prévenir les chutes la nuit
- La mise en place de domotique
- L'existence d'installation d'équipements connectés (détecteur de chute, dispositifs médicaux connectés...)
- La présence d'espaces de convivialité
- Les services individuels ou collectifs proposés

Les travaux réalisés pourront permettre aux personnes vieillissantes de rester à leur domicile, de 3 à 6 ans de plus. La démarche HS2® intervient en amont de la perte d'autonomie et permet des alternatives au placement en EHPAD ou en maison de retraite.

## A QUI S'ADRESSE-T-IL ?

Toutes les entreprises et organisations, publiques ou privées, agissant dans le secteur de la Silver Economie.

Au niveau d'un territoire, la démarche HS2® vise à créer un écosystème associant diverses parties prenantes, toutes engagées à leur niveau :

- Les acteurs de l'habitat (bailleurs sociaux, promoteurs immobiliers, particuliers),
- Les prestataires de services
- Les acteurs de la santé
- Le commerce de proximité
- Les acteurs du financement du maintien à domicile (Groupe de prévoyance, Assurance, Aides publiques ...).
- Les collectivités territoriales.

## DIFFERENTS NIVEAUX DE PERFORMANCE

Le référentiel HS2® se base sur un système progressif. En effet, la démarche de labellisation HS2® vise 4 niveaux d'intensité. Le niveau de labellisation des services et des lieux se concrétise par l'obtention de 1 à 4 macarons, 4 étant le nombre de macarons optimal.

## ELIGIBILITE DU CLOS PHILIPPE RICORD

Dans une démarche complètement novatrice, le label **HS2®** a été remis au Clos Philippe RICORD, lieu de vie pouvant accueillir non seulement des personnes vieillissantes mais également des personnes en situation de handicap intellectuel ou moteur.

Une cible élargie ouvrant pour la toute première fois ses portes au monde du handicap !

Le Clos Philippe RICORD répond aux critères de labellisation **HS2®** d'**APAVE**, cités ci-dessous :

- L'accessibilité dans les espaces de vie comme la cuisine ou la salle de bain ✓
- La mise en place de domotique ✓
- La présence d'espaces de convivialité ✓
- Les services individuels ou collectifs proposés ✓

Le Clos dispose actuellement d'un macaron de performance et ne compte pas s'arrêter là :



L'AFAEDAM est fière de ce début bien que consciente du chemin qu'il reste à parcourir. Ainsi, à l'image du livret du locataire récemment créé par ses équipes, un plan d'actions va être mené pour progresser en ce sens de manière toujours plus performante !

### 3/ REMERCIEMENTS

Nous remercions chaleureusement APAVE pour nous avoir accompagné et pour avoir ouvert ses portes au monde du handicap par le biais de cette collaboration.

Nous remercions également chaleureusement l'ensemble de nos mécènes, sans qui tout cela n'aurait été possible :

- Metz Métropole,
- l'Association Travailler en Moselle,
- le Comité de Coordination et d'Action Handicap (CCAH) et à travers ces derniers les groupes :
  - HUMANIS,
  - MALAKOFF MEDERIC,
  - KLESIA AGIRC ARRCO,
  - IRCEM AGIRC ARRCO,
  - LORRAINE ACTIVE



## 4/ REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



Le Clos Philippe RICORD



Salle Polyvalente du Clos Philippe RICORD (lieu d'activités regroupées)



Inauguration du Clos Philippe RICORD : dévoilement de la plaque par Monsieur RICORD (Président Fondateur) aux côtés de Madame BELVAL (Présidente)



Activité cornemuse et décoration participative du sapin des fêtes de fin d'année



Atelier cuisine en partenariat avec l'Association « La Papill'Haute »



Tennis de table avec la Fédération française du sport adapté



Apprentissage du froissartage en partenariat avec les scouts de Montigny-Lès-Metz.